

# Chalette

Magazine municipal / n°50 / mai 2014

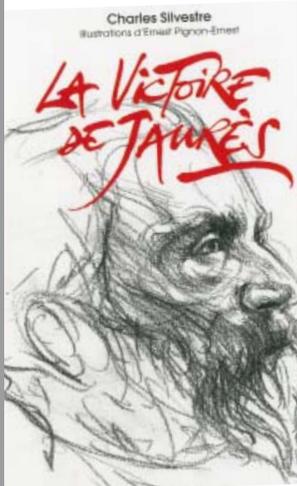


## Place Commune

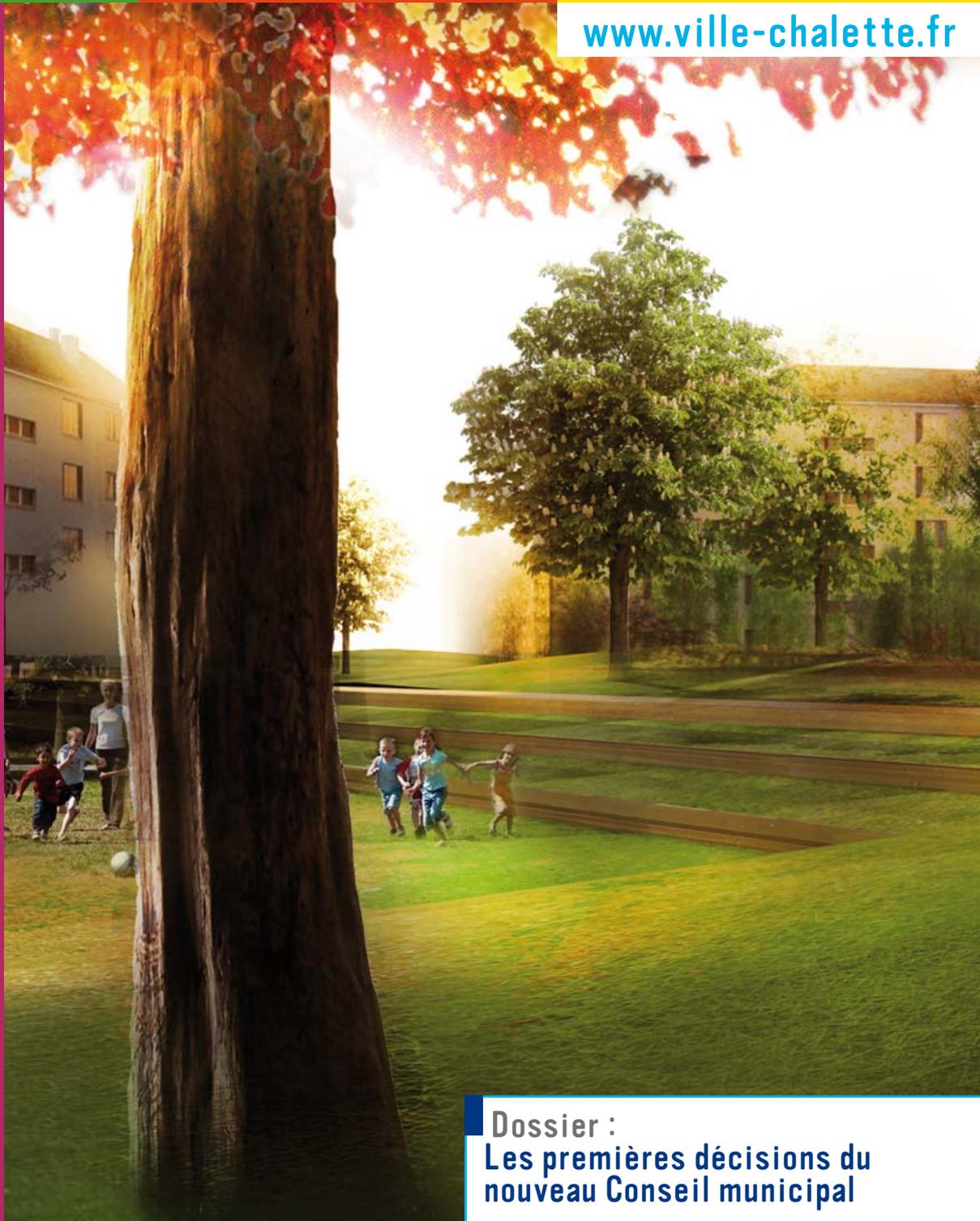
[www.ville-chalette.fr](http://www.ville-chalette.fr)



HK et les déserteurs  
P.12



Jean Jaurès  
et le pacifisme  
P.15



Esquisse du futur square Maurice-Ravel

Dossier :  
Les premières décisions du  
nouveau Conseil municipal

Le budget qui vient d'être voté par le Conseil municipal s'est construit dans un contexte national et européen marqué par la mise en œuvre de politiques d'austérité mortifères pour la croissance et donc pour l'emploi.

Preuve en est le plan d'économie présenté par le nouveau gouvernement Valls qui prévoit une réduction supplémentaire des dotations de l'État de 11 milliards d'euros pour les collectivités locales.

Cette baisse s'inscrit en totale contradiction avec le Pacte de confiance et de responsabilité signé en juillet dernier qui prévoyait déjà une contribution de 4,5 milliards sur deux ans. Rappelons que la D.G.F.\* n'est pas un cadeau de l'État aux collectivités mais une compensation d'impôts locaux supprimés par l'État ou des charges nouvelles elles aussi imposées unilatéralement.

L'exemple des rythmes scolaires en est un révélateur. L'application de cette réforme va coûter à la Ville plus de 100 000 euros par an.

Ces choix auront des conséquences inévitables sur l'investissement public local avec un fort risque de recul de l'emploi, notamment dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics. Avec cette baisse amplifiée, nous serons donc contraints d'arbitrer entre les services rendus à la population qui, hélas, en a plus que jamais besoin du fait de la crise et de la précarité, et une diminution de

l'investissement qui est pourtant source d'emploi localement.

Pour autant, nous refusons ce processus d'austérité et nous proposons un budget ambitieux au service des habitants sans hausse des taux fixés par la Commune.

Aujourd'hui comme hier sous la présidence de Sarkozy, nous poursuivons notre action pour obtenir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une politique publique solidaire, ambitieuse, au service de tous les Chalettois et Chalettoises.

Franck Demaumont,  
Conseiller général – maire

\* Dotation Globale de Fonctionnement.



## Sommaire

P2- Edito

P3- Actualités  
Elections européennes

P4- On en parle  
Intercommunalité :  
Chalette garde deux  
vice-présidences

P5- L'invité du mois  
La chaleur et le soleil de l'Espagne  
avec Flora Sá nchez, présidente  
d'Iberia cultura

P6- Vivre ensemble  
Commémoration du  
centenaire de la première  
guerre mondiale 1914-1918

P7- Développement durable  
Création des squares  
Maurice-Ravel et Paul-Painlevé

P8- Du côté de la radio  
Votre Radio C2L dans  
votre Smartphone

P9-10-11- Dossier  
Les premières décisions du  
nouveau Conseil municipal  
et le vote du budget

P12- Arts et culture  
Concert événement HK  
et les déserteurs

P13- Sports et loisirs  
Un village sportif à la Fête  
de Chalette  
les 21 et 22 juin 2014

P14- On en parle  
Opération Orchestre à l'école,  
les élèves s'attellent à un opéra....

P15- Histoire d'avant  
Jean Jaurès et le pacifisme

P16- A l'affiche

**Chalette** Place Commune

Direction de la publication : Franck Demaumont  
Directeur de la communication : B. Ballu  
Rédaction : B. Ballu, D. Creff, P. Avezard,  
B. Taleb

Mise en pages et impression :  
Orient Express 01 40 64 44 10

Imprimé sur papier 100% recyclé avec  
des encres végétales par  
ORIENT EXPRESS : 01 40 64 44 10



# Élections européennes

## Le 25 mai, nous sommes appelés à choisir nos représentants qui siègeront au Parlement européen pour les cinq prochaines années

En France, cette élection se déroulera au sein de huit circonscriptions interrégionales (Nord-Ouest, Ouest, Est, Sud-Ouest, Sud-Est, Massif central-Centre, Île-de-France, Outre-Mer) et non plus au sein d'une seule circonscription nationale.

Les sièges à pourvoir sont répartis entre les huit circonscriptions proportionnellement à leur population. **Notre circonscription électorale est le « Massif central – Centre ».** Elle regroupe les régions Auvergne, Centre et Limousin, et compte 4,7 millions d'habitants ; il y a 5 sièges à pourvoir (la liste comprenant 5 candidats titulaires et 5 suppléants) sur les 74 députés européens français. Rappelons que le Parlement européen comptera 751 députés représentant 28 pays.

Les députés français sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à un tour suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage. Les sièges sont répartis entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés. Ils sont attribués selon l'ordre de présentation sur la liste.

### Qui vote aux élections européennes ?

Les citoyens français âgés d'au moins 18 ans la veille du jour de scrutin, domiciliés dans la commune où ils souhaitent voter et inscrits sur les listes électorales.

Les ressortissants communautaires ayant le droit de vote dans leur État d'origine, domiciliés dans la commune où ils souhaitent voter, et inscrits sur les listes électorales complémentaires.

### Quel est le rôle du député européen ?

Le député européen exerce trois pouvoirs.

#### Des compétences législatives

Cette «procédure législative ordinaire» concerne aujourd'hui 85 domaines dont la politique agricole commune.

À côté de la procédure ordinaire, il y a la procédure d'approbation, qui ne permet pas au Parlement d'amender un texte mais lui donne de fait un droit de veto ; la procédure de consultation, qui permet au Parlement de donner son avis ; le droit d'initiative qui permet au Parlement de demander à la Commission de soumettre une proposition.

#### Un pouvoir budgétaire

Le Parlement établit, en collaboration avec le Conseil, le budget annuel de l'Union Européenne. Avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, la Commission

prépare un projet de budget qu'elle présente au Conseil et au Parlement. Le Conseil adopte alors une position qu'il transmet au Parlement européen. Si le Parlement approuve la position du Conseil ou s'abstient de statuer, le budget est adopté ; mais si le Parlement adopte des amendements, le projet de budget est à nouveau transmis au Conseil et à la Commission.

#### Un rôle de contrôle et de surveillance

Le Parlement joue un rôle décisif dans l'investiture de la Commission européenne. Son président est désigné grâce à l'approbation du Parlement européen. Il peut également censurer la Commission qui doit alors présenter sa démission collégialement ou destituer un seul commissaire.

B.Ballu



## Du 19 mai au 27 juin

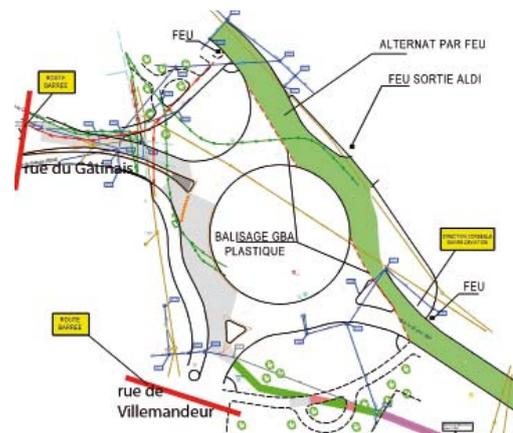
### Importantes perturbations de circulation au giratoire Salvador-Allende

Le 19 mai, l'Agglomération Montarquoise engagera des travaux sur le réseau d'eaux pluviales du giratoire Salvador-Allende (Montalibert). Ces travaux qui ont pour but de renforcer le réseau d'eaux pluviales afin d'éviter des inondations chez les riverains du giratoire en cas de fortes pluies vont engendrer de grosses perturbations de circulation. Ils auront pour conséquence :

- le barrage de la rue du Gâtinais entre la rue des Vignes et le giratoire.

- le barrage de la rue de Villemandeur entre la rue des Vignes et le giratoire. D'autre part, deux déviations seront mises en place. Une pour les poids lourds qui seront redirigés sur les routes départementales, et une pour les véhicules légers qui passera par la rue des Vignes, la rue de Villemandeur, la rue de la Pontonnerie, et la rue Saint-Just.

B. Taleb



## Intercommunalité : Chalette obtient deux vice-présidences !

Jean Pierre Door, le député-maire de Montargis (U.M.P.), a été réélu le 18 avril pour la troisième fois de suite président de l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing (A.M.E.) lors de la tenue de la première séance de l'instance intercommunale pour cette mandature 2014-2020. « *Ce troisième et dernier mandat que vous me confiez est un challenge formidable* » a déclaré l'élu qui a récolté 40 voix (sur 56). De son côté, Franck Demaumont a obtenu 9 voix. Lors de son intervention, le maire et conseiller général de Chalette-sur-Loing a indiqué : « *À l'occasion de ce mandat à venir, je défendrai, avec tous ceux qui voudront agir dans ce sens, le droit au logement pour tous, le droit à la santé contre les déserts médicaux, la création d'emploi, l'interdiction des licenciements boursois, une fiscalité juste, une maîtrise publique de la gestion de l'eau, la gratuité dans les transports ou encore la formation et la réussite de la jeunesse* ». Notons aussi que lors de l'élection du président de l'A.M.E., il y a eu 7 bulletins blancs. Comme lors de la précédente mandature, la Ville de Chalette disposera de deux vice-présidences au sein de l'Agglomération Montargoise Et rives du



Élection du président de la Communauté d'Agglomération Montargoise le 18 avril dernier

Loing. Ainsi, Franck Demaumont et Éric Pépin (1<sup>er</sup> adjoint) ont respectivement la 4<sup>ème</sup> et la 11<sup>ème</sup> vice-présidences. Soulignons également que l'ensemble des élus communaux de Chalette sont présents dans les nombreuses commissions

de l'A.M.E. (nous les détaillerons prochainement dans notre journal). La prochaine réunion de l'Agglomération se tiendra le jeudi 15 mai ; elle permettra notamment de connaître entre autres les différentes délégations des vice-présidences.

## Opération Tranquillité Vacances (O.T.V.)

En juillet et août, les Polices Municipale et Nationale renouvellent l'Opération Tranquillité Vacances. Si vous partez en vacances, vous pouvez signaler votre absence à l'une des deux polices. Cette opération est un service gratuit, assuré toute l'année par la Police Municipale de Chalette. Si vous souhaitez bénéficier de cette opéra-

tion, il vous suffit de remplir l'imprimé adéquat que vous trouverez à l'accueil de l'Hôtel de Ville ou à celui d'une des deux polices.

**Police Municipale** : 93, rue de Villemandeur – Chalette – Tél. : 02.38.07.11.87

**Police Nationale** : 27, rue du Port – Montargis - Tél. : 02.38.28.38.28 ou 17 (Police secours).





Flora Sánchez

# La chaleur et le soleil de l'Espagne avec Flora Sánchez, présidente d'Iberia cultura

Flora Sánchez est la présidente de l'association Iberia cultura qui célèbre cette année ses trente ans d'existence et qui proposera diverses animations à la Fête de Chalette, samedi 21 et dimanche 22 juin à la base de loisirs du lac. Rencontre...

### Un peu d'histoire...

La Guerre d'Espagne (souvent également désignée sous le nom de guerre civile espagnole) est un conflit qui, du 18 juillet 1936 au 1er avril 1939, opposa en Espagne le camp des républicains, orienté à gauche et à l'extrême-gauche, composé de loyalistes à l'égard du gouvernement légalement établi de la II<sup>ème</sup> République, aux nationalistes, un groupe de rebelles putschistes orienté à droite et à l'extrême-droite mené par le général Francisco Franco. Cette guerre se termina par la victoire des nationalistes qui établirent une dictature qui dura trente-six ans, jusqu'à la transition démocratique qui n'intervint qu'à la suite de la mort de Franco.

Par ailleurs, entre le 29 janvier et le 8 février 1939, plus de 2 800 réfugiés espagnols fuyant l'effondrement de la République espagnole devant les troupes de Franco arrivèrent en France dans le Loiret. Devant l'insuffisance des structures d'accueil d'Orléans, 46 centres d'accueil ruraux furent ouverts, dont un à Auxy.

D'origine espagnole, Flora a vu le jour en 1933 à Camuñas, dans la province de Tolède en Espagne. Enfant, elle fréquente très peu l'école et passe la majeure partie de son temps à aider ses parents qui travaillent dans le commerce en confectionnant et vendant d'appétissants beignets allongés appelés «churros».

C'est en 1959, à l'âge de vingt-cinq ans, que Flora arrive en France, juste après son mariage avec Casimir Sánchez. Le couple se rend à Auxy, dans le Loiret, où vivent les parents de Casimir. C'est la première fois que Flora rencontre ses beaux-parents : « *Le père de mon mari était un réfugié politique de la guerre civile espagnole qui s'est déroulée entre 1936 et 1939. Dans le camp des Républicains, mon beau-père s'est opposé au général Franco. Suite à l'effondrement de la République espagnole devant les troupes de Franco, il est alors venu se réfugier en France.* »

En 1960, Flora et son mari s'installent à Seichebrières, près de Vitry-aux-Loges. Progressivement, la famille s'agrandit. Flora met au monde six enfants, deux garçons et quatre filles, qu'elle élève tandis que Casimir travaille dans la betterave ou encore à la moisson. À partir de 1968, Casimir devient plâtrier dans le Gâtinais. La famille s'établit alors dans un appartement rue Crowborough à Montargis. Vingt ans plus tard, en 1988, le couple emménage dans un pavillon de la cité Saint-Gobain à Chalette.

Quand on demande à Flora si elle éprouve par moment de la nostalgie pour son pays natal, « *Nullement !* » nous répond-elle avec assurance. En France, elle a trouvé une meilleure qualité de vie qu'en Espagne où les conditions de vie s'avéraient parfois difficiles. C'est égale-

ment pour Flora une grande satisfaction que tous ses enfants aient eu la chance de recevoir une éducation en allant à l'école. Et puis, Flora est loin d'oublier les siens puisqu'elle retourne tous les ans dans son village de Camuñas pour voir sa famille.

### Promouvoir la culture espagnole avec l'association Iberia cultura

Par ailleurs, en juin 1984 naît l'association Iberia cultura dans le Montargis fondée par Sixto, Esteban, Eusebio, Antonio et Casimir, le mari de Flora. Cette dernière en devient la présidente en 1996 : « *Le but est de promouvoir la culture espagnole dans le Gâtinais. Aujourd'hui, notre association comprend cinquante-six membres. Nous nous réunissons le troisième dimanche de chaque mois pour lire la presse espagnole, discuter de l'actualité en Espagne. C'est aussi un moment convivial où nous nous retrouvons pour déguster des plats typiques de notre culture ibérique comme la paella, les tapas, la tortilla... C'est important de savoir d'où l'on vient, de connaître l'histoire de notre pays, pourquoi nos parents ont émigré, et de ne pas oublier nos racines...* » Les 21 et 22 juin prochains, Iberia cultura qui célèbre cette année ses trente ans d'existence tiendra comme tous les ans un stand à la Fête de Chalette. Pour l'occasion, les membres de l'association proposeront aux visiteurs de goûter aux spécialités culinaires espagnoles mais également d'admirer des danses ibériques. Tout ce folklore espagnol ne manquera pas d'apporter dans la fête une touche de gaieté, de joie de vivre et, espérons-le aussi, le soleil...

Déborah Creff

# Commémoration du centenaire de la première guerre mondiale 1914-1918

Dans le cadre des manifestations municipales de la commémoration du centenaire de la première guerre mondiale 1914-1918, le groupe de travail

est à la recherche de descendants des 138 « poilus » de Chalette inscrits sur le monument aux morts (voir ci-dessous) afin de parfaire leurs généalogies.

Toute personne susceptible d'apporter des informations peut contacter Jean-Claude RENOUF au 02 38 93 65 81 ou au 06 80 84 73 68



ANCEAU Louis	DAVOUST Gaston	GOFFIN Léon	LORGNAT Raymond	ROBIN Adrien
AUBRY Raoul	DEBONDANT Marcel	GORGEON Edgard	MATHIEU Armand	ROSE Ernest
BARRIÈRE Émilien	DELACROIX Victor	GORON Émile	MAZE Joachim	ROSTAING Louis
BEAUVAIS Lucien	DELAVEAU Félix	GOURRIER André	MERLIN André	ROUÉ Eugène
BERTHIER Alfred	DELION Henri	GRANGER Henri	MICHAULT Auguste	ROUGEAUX Gaston
BERTHIER Marcel	DEPANTY Auguste	GUERRET René	MILLOT Pierre	SAUTY Henri
BONDON Robert	DESBORDES Firmin	GUILLAUME Charles	MORIN Ernest	SAVRY Louis
BORDE Paul	DESGRES Gabriel	GUILLONET Désiré	MUGNIER Charles	SCHLÉGEL Georges
BORNAT Alcide	DESMOULINS Camille	GUILLONET Georges	MULLER Léon	SELLIER Charles
BOURGUIN Alexis	DUFOUR Marius	GUILLOT René	NICOT Arsène	SIGNOL Prudent
BOUVET Joseph	DUMAND Désiré	HAPPART Gustave	NORGEOT Léon	SIGNOL René
CAILLAT Albert	DUMONT Octave	HUET René	PACOT Alfred	SIMON Alexandre
CARTRY Raoul	DUPONT Julien	JOINEAU Albert	PACOT Léon	SIMON François
CHAMBON Raymond	DURAND Auguste	JOSSELIN Gaston	PARRÉ Camille	SIMON Henri
CHAMPAGNE Aristide	EMLIN Gilbert	JOUSSE Henri	PAVARD François	SIMON Hilarion
CHAUVOT Charles	FAISY Maurice	JUMEAU Abel	PÉRICOUCHE Marcel	SIMON Louis
CHEVALIER René	FARNAULT Gaston	JUMEAU Alphonse	PERON Marcel	TAZÉ Georges
CHOLET Louis	FLE Paul	LACOMBE Emmanuel	PIVOT Henri	THÉVENIN Louis
CHOLLET Émile	FOURNIER Alcime	LEFAURE Charles	PLARD Raymond	THIRIOUX Marcel
CLERC Paul	FRANÇOIS Émile	LEQUATRE Georges	POMMIER Florentin	THOREAU Raymond
COMPIN Paul	FREDEIGNE Élie	LEBERT Léon	PRESSOIR Marcel	THORET Maurice
CORBASSON André	GALLAND Émile	LECLERC Georges	RADAIS Léon	TOUY Fernand
CORBASSON Georges	GANNAT Pierre	LELONG Justin	RAFFARD Honoré	VIAL Robert
COTTE Henri	GARNIER Marcel	LEROY René	RENARD Louis	VIE Camille
COTTET Clotaire	GATELLIER Louis	LESTRAT Maurice	RENARD Lucien	VIVET Émile
COULPIER Henri	GODEAU Gaston	LINDET Émile	RENARD René	VIVET Charles
CREUZET Paul	GODET René	LIORET Marcel	RENOUARD Émile	
CUIRY Émile	GOFFIN Albert	LOISEAU Henri	RICHARD Gaston	

## Inauguration d'un monument dédié à la mémoire des victimes du génocide des Tutsi au Rwanda

samedi 17 mai à 11 heures au Square Tarass-Chevtchenko (près du gymnase Joliot-Curie à Vésines)

Dans le cadre des 20<sup>èmes</sup> commémorations du génocide des Tutsi au Rwanda en 1994, Ibuka France et la Municipalité de Chalette inaugurent un monument à la mémoire des victimes. Le 7 avril 1994, le génocide des Tutsi au Rwanda commence : « La rapidité d'exécution et la simultanéité des massacres, leur généralisation à l'ensemble du territoire, la mobilisation des moyens civils et militaires de l'État, le développement d'une propagande médiatique appelant à la haine inter-ethnique et au meurtre

des opposants politiques, la distribution des armes aux Interahamwes et leur entraînement militaire, le contrôle systématique des civils aux barrières et l'exécution immédiate de ceux suspectés d'être tutsi ou complices de l'ennemi ou, enfin, l'ampleur du nombre des victimes évaluées à plusieurs centaines de milliers de personnes en l'espace de trois mois, révèlent l'efficacité d'une organisation collective reposant nécessairement sur un plan concerté... ». (Cour d'Assises de Paris - 14 mars 2014).



Photographies de victimes du génocide (Mémorial de Gisozi à Kigali)

# Développement durable

Depuis plusieurs années, la Ville est engagée dans d'importantes rénovations urbaines, en particulier celles des secteurs de Kennedy / Château-Blanc et du Lancy (rue Paul-Painlevé). Après les opérations de reconstruction ou de rénovation des immeubles et les aménagements des places, il s'agit maintenant de créer des espaces d'agrément pour les habitants de ces quartiers. Présentation des deux projets.

## Le square Maurice-Ravel

C'est le parc du quartier Kennedy / Château-Blanc. Il est suffisamment structuré - un vaste carré - pour prendre de l'autonomie par rapport aux habitations. Sa topographie est vallonnée et fait facilement « naturelle ».

- Cet aménagement respectera l'ensemble des arbres existants, vrai potentiel végétal dans leur diversité d'essences.
- Il sera créé une « dorsale verte » dans une traversée courbe adaptée à la forme du terrain.



Esquisse du futur square Maurice-Ravel

Du boulevard Kennedy jusqu'à la rue Gabriel-Pierné, trois lignes de métaséquoias (arbres à croissance rapide) dessineront une promenade, accompagnée au nord par une large noue qui collectera les eaux pluviales jusqu'au bassin sec, assurant ainsi la régulation des pluies.

- Le terrain de jeux existant, libre et ouvert, sera élargi en bassin sec, au nord-est, dessiné par trois lignes de gradins de



Esquisse du futur square Maurice-Ravel

45 centimètres de hauteur qui soutiendront une promenade venant de la rue Édouard-Lalo (centre commercial) vers la rue Gabriel-Pierné.

- Un bosquet d'arbres de moyen développement contiendra l'espace côté boulevard Kennedy alors que des écrans de bambous sinueux constitueront la « résidentialisation » aux abords des logements. Au nord et au sud, les formes des lignes de bambous renforceront les sinuosités de la dorsale verte et celles des mouvements du sol. Le tout formera ainsi une ambiance d'espace naturel.

Une aire de jeux d'enfants sera créée au sud, dans la boucle de la dorsale verte.

Dans un espace ensoleillé, un espace fermé constitué de clôtures de 90 centimètres de hauteur, faites de larges lisses en bois dur et de caillebotis, accueillera des jeux changeants. Cet espace représentera l'image du lieu. Des bancs l'accompagneront dans un voisinage ombragé, d'autres seront installés à l'intérieur de l'enclos.

## Le square Paul-Painlevé

Le jardin public aménagé à l'entrée du quartier du Lancy, à l'angle de la rue Paul-Painlevé et de la rue André-Gide, a deux objectifs : créer un espace de convivialité à l'entrée du quartier et mettre en valeur l'accès au parc Lantara.

Ce jardin, en appui du talus qui borde le parc Lantara, sera constitué d'une partie haute et d'une partie basse. La partie haute, placette de rencontres en béton désactivé, sera entourée d'une haute pergola métallique sur laquelle se développeront des plantes grimpantes. Des bancs murets



Esquisse du square de la rue Paul-Painlevé

et des plots en granit permettront de s'y asseoir. Depuis la placette, on découvrira la partie basse, accessible par un escalier central ou par le trottoir pour les personnes à mobilité réduite. Cette placette sera ornée de massifs fleuris composés de rosiers grimpants et d'un polygonum qui grimperont sur la pergola. Sur la partie plane intérieure du jardin, seront plantés des rosiers paysages, des lavandes, des lauriers nains rampants, des abélias (petites fleurs blanches), des caryoptéris (petites fleurs bleues) et des pérowskias (petites fleurs bleues), ainsi que des arbustes plus hauts comme du seringa, des lilas et des lauriers du Portugal. La place sera agrémentée de tilleuls, et à l'intérieur et en périphérie du jardin s'élèveront des érables, des marronniers et des arbres de Judée. Enfin, le talus proche de la forêt accueillera des érables champêtres, des trènes et des sapins de Douglas. Des cheminements en stabilisé seront jalonnés de bancs et de chaises. Ce jardin public disposera également d'une large esplanade en stabilisé, entourée d'arbres tiges, qui pourra accueillir de grands jeux, des fêtes ou des manifestations diverses. L'ensemble sera éclairé par des candélabres, bornes et spots au sol.

## Budget

### Participation de la ville

- Création et aménagement du square Maurice-Ravel : 652 320€ TTC
- Création d'un espace planté avec pergola et d'un espace mixte à usage de stationnement et de détente rue Paul-Painlevé : 296 725€ TTC

Du côté de la radio...

# Votre Radio C2L dans votre Smartphone

Depuis quelques semaines, votre Radio C2L offre la possibilité à ses auditeurs d'écouter ses programmes depuis sa propre application mobile.

Disponible gratuitement sur tous les Smartphones fonctionnant avec le système d'exploitation Windows Phone 8, l'appli C2L Radio permet à tout moment, où que vous soyez, d'écouter le direct mais aussi de réécouter les différentes émissions proposées par la radio.

Il est par exemple possible de réécouter l'ensemble des bulletins d'informations locales diffusé depuis une période de six mois. Il en est de même pour un grand nombre d'émissions, Monkey Business, Prélude, Pull It Up Show et bien d'autres encore.

De nombreux raccourcis intuitifs permettent de contacter la radio, appel, mail, Twitter... très simplement, et d'informer vos amis de votre écoute en partageant votre expérience sur les réseaux sociaux, comme Facebook par exemple.

## Des nouveautés à venir

Au fil des retours d'expérience des premiers utilisateurs, de nouvelles fonctionnalités se sont déjà greffées ou ont évolué, comme épinglez votre ou vos

émissions favorites directement sur votre écran d'accueil ; d'autres sont encore en cours de développement.

Vous pourrez bientôt, par exemple, télécharger les émissions pour les réécouter lorsque vous n'êtes pas connecté(e) à Internet, ou être informé(e) dès que votre émission préférée est disponible à l'écoute.



Il vous sera également possible de connaître le titre d'une chanson jouée sur les ondes, d'en savoir plus sur l'artiste et, éventuellement, de la télécharger légalement via la plateforme Xbox Music. Cette application est le fruit d'un travail entièrement bénévole, réalisé par un ancien animateur de la radio, Cyril Plassard, à qui il aura fallu une centaine d'heures pour créer, tester et mettre à disposition officiellement cette première version de l'application.

Enfin, l'appli C2L Radio est actuellement disponible en français et en anglais ; elle est distribuée dans tous les pays du monde. Si vous souhaitez participer au projet en proposant des traductions dans des langues différentes, n'hésitez pas à contacter la radio.

Pour un fonctionnement optimal, l'appli C2L nécessite une connexion Internet ou Data (tarif pouvant varier suivant votre opérateur) pour fonctionner. Pour la télécharger il suffit de rechercher C2L depuis le Windows Phone Store ou de suivre le lien disponible sur le site de la radio : [www.c2l-radio.fr](http://www.c2l-radio.fr)

C.Plassard & P.Avezard

## Retrouvailles des anciens de Chalette-Vésines. Troisième édition

Les anciennes et anciens du Vésines des années 50 / 60 sont invités à se retrouver le dimanche 8 juin de 12 heures à 17 heures au Théâtre de verdure du lac de Chalette autour d'un pique-nique. Chacune, chacun apporte quelque chose à grignoter et à boire, et tout le monde partage les boissons et alimentation sucrées ou salées.

Contact :

Jacques Baldachinoff 06.10.15.59.18.



# Seize commissions pour la mise en œuvre du programme municipal

Après la première réunion du Conseil municipal le 29 mars dernier consacrée à l'élection du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués, Franck Demaumont, brillamment réélu maire, a réuni ses conseillers ce 14 avril afin d'élire les représentants dans les différentes commissions et organismes. Les commissions municipales, ainsi constituées et dont les premières réunions se sont déroulées le mercredi 16 et le jeudi 17 avril, vont permettre de mettre en œuvre le programme municipal présenté par la liste majoritaire et qui a reçu l'aval de la majorité des électeurs chalettois.

## Le conseil municipal consistera à

- renforcer la démocratie participative,
- mettre en œuvre une politique globale de prévention pour bien vivre ensemble dans la tranquillité et la sécurité,
- agir pour la justice sociale,
- répondre au mieux à la diversité des attentes des retraités et personnes âgées,
- agir pour la réussite éducative et l'autonomie des jeunes, pour une politique culturelle ambitieuse et accessible à tous et une pratique sportive au cœur de l'épanouissement humain,
- renforcer et moderniser le service public pour développer la solidarité,
- agir pour une réforme de la fiscalité locale, plus juste, plus efficace,
- poursuivre la mise en œuvre de l'Agenda 21, au cœur de la démarche de la politique de la Ville,
- agir au sein de l'agglomération pour le respect de la transparence, pour un développement économique dynamique et concerté, pour la gratuité dans les transports

## Les commissions

**Pôle aménagement urbain** composé des commissions travaux, urbanisme, affaires foncières, relations avec les bailleurs, sécurité, accessibilité, établissements recevant du public, environnement, cadre de vie : Jacques Lalot, Musa Öztürk, Christian Berthier, Espérance Patureau, Asma Manai-Ahmadi, Mario Tavares, Radoslaw Pacan, Annette Morand.

**Pôle solidarité** composé des commissions retraités personnes âgées, affaires sociales, Agenda 21, petite enfance, attribution des logements : Claire Prieux, Chantal Clément, Hiba Pruneau, Atif Khalid, Eulalie Lama, Yolande Vals, Michèle Périers, Catina Tedesco.

**Pôle famille et réussite éducative** composé des commissions sport, commerces, tourisme, affaires scolaires et périscolaires, restauration scolaire, enfance jeunesse : Christophe Rambaud, Marie-Madeleine Heugues, Mamoudou Bassoum, Kasim Balaban, Boubacar Ba, Maher Ben Azzouz, Michèle Périers, Dominique D'Hayer.



Réunion du Conseil municipal le 14 avril 2014

- et pour une gestion publique de l'eau,
- se mobiliser avec les habitants pour un droit à la santé pour tous,
- agir pour conjuguer développement économique et développement social.

Ainsi seize commissions ont été créées, regroupées en cinq grands pôles d'activité. Afin de respecter la représentation proportionnelle des différentes tendances du Conseil municipal, les commissions municipales sont composées de 7 à 9 membres.

**Pôle culture de paix** composé des commissions vie associative, démocratie participative, relations avec les communautés étrangères, jumelages et coopération décentralisée, relations publiques, relations avec l'A.M.E., affaires culturelles : Christine Lander, Laurianne Delaporte, Liliane Berthelie, Cyril Bonnin, Pauline Gallina, Sema Cinar, Halit Sumar, Jean-Pierre Caché.

**Pôle ressources** composé des commissions finances et ressources humaines : Éric Pépin, Laurianne Delaporte, Kasim Balaban, Christian Berthier, Atif Khalid, Liliane Berthelie, Annette Morand, Michèle Périers, Halit Sumar.

**Commission permanente d'appel d'offres** - Titulaires : Christian Berthier, Marie-Madeleine Heugues, Jacques Lalot, Liliane Berthelie, Annette Morand. Suppléants : Éric Pépin, Chantal Clément, Kasim Balaban, Maher Ben Azzouz, Jean-Pierre Caché.

**Centre communal d'action sociale** : Chantal Clément, Yolande Vals, Liliane Berthelie, Claire Prieux, Jean-Pierre Caché.

# Lundi 28 avril, le Conseil municipal a

Le budget de l'exercice 2014 est un peu particulier car il a été, pour l'essentiel, préparé avec les élus. En effet, même si les années de renouvellement du Conseil municipal il est possible de voter le budget de la commune, il faut le préparer en seulement trois semaines. C'est pourquoi il a été décidé de voter essentiellement un budget de dépenses courantes et l'actualité (hausse de la T.V.A., réforme des rythmes scolaires, baisse des dotations) et de

## Le budget 2014

Un budget global de presque 33 millions d'euros réparti en deux sections.

- **La section de fonctionnement**, pour répondre aux besoins des Chalettois en termes de scolarité, enfance, jeunesse, famille, sports, culture, solidarité, aménagement urbain et cadre de vie, vie associative et démocratie participative, tourisme, police municipale, et pour faire fonctionner les services généraux de la Ville : 19 530 000€.
- **La section d'investissement**, pour la création d'équipements structurants, ou leur amélioration, pour les travaux neufs de bâtiments et de voiries... : 13 400 000€.

Malgré l'augmentation des charges et la stabilité des recettes, l'autofinancement reste satisfaisant grâce à une gestion saine et rigoureuse.

Dans le budget 2014, **l'autofinancement** est de 2 996 000€. Il correspond au résultat de l'opération suivante :

- recettes réelles de fonctionnement, diminués des charges réelles de fonctionnement, et du remboursement du capital de la dette.

Il permet, avec les autres recettes d'investissement (fonds de compensation de la T.V.A., excédent capitalisé, cessions, subventions...), d'avoir un programme d'investissement ambitieux.

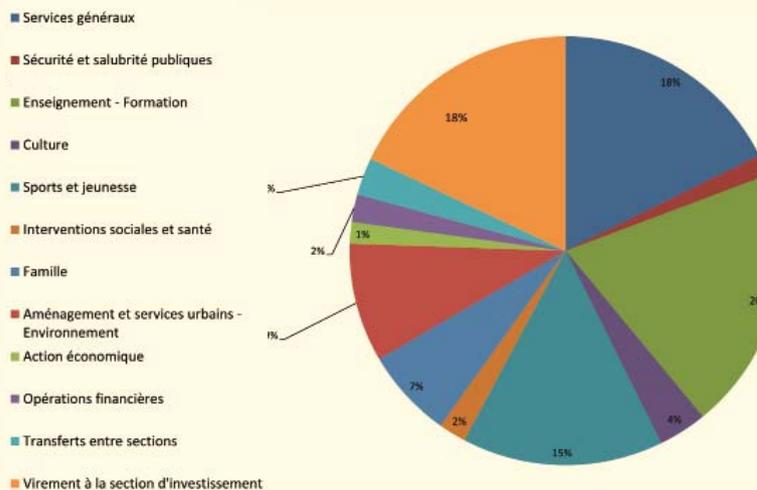
**Les recettes fiscales** augmentent de 187 000€ du fait d'une revalorisation des bases décidée par la Loi de finances, mais aussi du fait d'une augmentation physique (en nombre). Afin de ne pas alourdir la pression fiscale des ménages, **le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter ses taux.**

**L'encours de la dette**, c'est-à-dire le montant du capital restant à rembourser, est de 9 452 000€ au 31 décembre 2013, dont l'essentiel est dû à la construction de la nouvelle école du Bourg qui a nécessité la contractualisation de 6 000 000€ sur 2012 et 2013. Ces emprunts ont été possibles car la Commune avait pris soin de se désendetter durant plusieurs années avant de souscrire de nouveaux prêts.

Actuellement, la dette par habitant est de 701€, alors qu'elle est de 1048€ en moyenne pour les communes de même taille. L'annuité 2014 pour la commune est de 1 317 000€ (intérêts : 401 000€ / capital : 916 000€).

**Pour 2014, le budget est équilibré sans recourir à de nouveaux emprunts.**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



## Les dépenses de fonctionnement (voir graphique ci-dessus) ont pour objectif de :

- maintenir tous les services rendus à la population en quantité et en qualité,
- répondre aux impératifs d'ouverture de classe,
- assurer la sécurité des personnes et des biens dans les établissements recevant du public,
- assumer les décisions prises ou imposées concernant la masse salariale (protection sociale, diminution de l'emploi précaire, augmentation des cotisations sociales, reclassement indiciaire),
- mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires de façon qualitative malgré une aide de l'État sur la seule première année de fonctionnement...

## Zoom sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires : un coût qui impacte le budget

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires voulue par le Gouvernement impose aux collectivités une lourde organisation et un coût financier important.

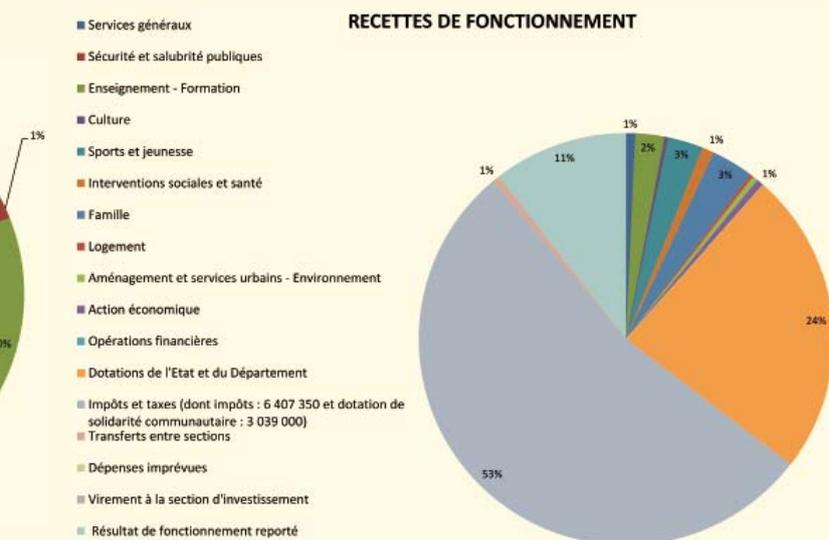
À Chalette, le choix a été fait de mettre en œuvre ce dispositif à compter de septembre 2014 afin de prendre le temps de la concertation avec tous les acteurs et de réfléchir à la mise en place d'activités de qualité. Après une enquête auprès des parents, il s'avère que la Ville devra prendre en charge près de 1200 enfants, ce qui implique la création de 45 nouveaux ateliers.



# voté à la majorité le budget 2014.

de l'assemblée délibérante précédente.

jusqu'à la fin du mois d'avril, il est évident que les nouveaux élus n'avaient matériellement pas le temps de budget de reconduction en fonctionnement, prenant cependant en compte l'évolution des dépenses se limiter aux travaux pour lesquels la Ville était d'ores et déjà engagée en investissement.



## Les recettes de fonctionnement

(voir graphique ci-dessus)

Contrairement à l'État, la Commune n'a le droit ni de présenter un budget en déficit, ni d'emprunter pour assurer son fonctionnement. Elle ne peut compter que sur ses propres recettes.

Compte tenu de la situation économique et, donc, des difficultés financières d'un nombre de plus en plus important de Chalettois, **le Conseil municipal a néanmoins fait le choix de n'augmenter ni ses tarifs municipaux, ni ses taux d'imposition**, et ceci malgré des dotations de l'Agglomération qui stagnent et la principale dotation de l'État qui diminue.

## Évolution de la dotation forfaitaire

(comprise dans la dotation globale de fonctionnement) :

**2010 : 3 019 000€      2014 : 2 740 000€**

## forme des rythmes scolaires :

INVESTIR POUR  
DE NOS ENFANTS



Cette projection a pour la Ville deux conséquences importantes : former certains de ses agents et recruter du personnel supplémentaire qui soit en mesure d'animer les ateliers de façon adéquate.

Ainsi, selon les scénarii qui seront arrêtés d'ici quelques semaines, l'estimation du coût de la réforme s'élève de 24 700€ à 37 900€. Sur une année pleine, la projection selon les scénarii s'élève de 105 000€ à 125 000€. À noter qu'à ce jour, les actions « Éducation Nationale », non prévisibles actuellement, sont susceptibles de venir minorer les prévisionnels de 20 à 30 %.

Christine Poinloup, responsable du service financier.

## Quelques investissements prévus

- Extension de l'école Pierre-Perret : 403 000€
- Reconstruction du Restaurant sur le lac : 2 100 000€
- Poursuite de l'aménagement du quartier du Lancy : 300 000€
- Participation aux travaux du quartier Kennedy : 600 000€ sur 3 ans
- Participation à l'équipement intercommunal et aux travaux de « résidentialisation » du quartier du Plateau : 117 000€ + 106 000€

Sans oublier les gros travaux de voiries, la toiture du foyer Paul-Marlin, les équipements divers pour les services, le plateau multisports pour l'école du Bourg, l'aménagement du bureau de poste du Bourg...



Esquisse du Restaurant sur le Lac



Les ponceaux de la Dorsale verte mettent en scène les noues et les fossés du futur square Ravel



Aménagement d'une aire de pique-nique dans la peupleraie située entre la rue Mandela et le Loing



Aménagement du square de la rue Paul-Painlevé



Travaux d'agrandissement de l'école Pierre-Perret

# Concert événement HK et les déserteurs

HK et les déserteurs seront en concert vendredi 23 mai au Hangar de Chalette. Un voyage entre la chanson française et la chanson populaire algérienne (la musique chaâbi). Rencontre avec le chanteur HK.

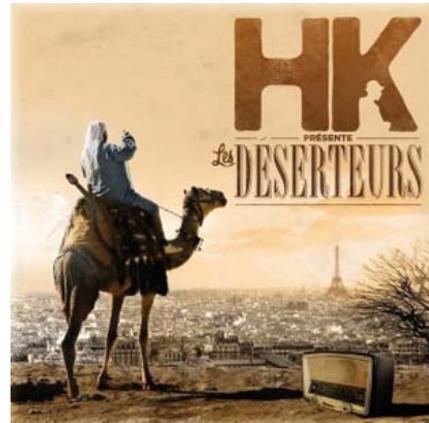
**Pourquoi ce nouveau projet s'intitule « les déserteurs » ?**

C'est le nom fictif d'un café légendaire d'Alger où se seraient croisés un soir de grands poètes et de grands chanteurs français tels que Georges Brassens, Léo Ferré, Boris Vian, Louis Aragon, Bernard Lavilliers, Jean Ferrat ou encore « le grand Jacques ». J'avais envie de rendre hommage aux artistes de la chanson française en réinterprétant leurs œuvres en version chaâbi qui est la musique populaire algérienne, mais également d'imaginer ce pont entre les deux rives de la Méditerranée. J'ai vécu ce projet comme une récréation. C'était à la fois un plaisir et un privilège de pouvoir mettre dans sa bouche de si beaux textes comme, par exemple, le poème de Louis Aragon sur « L'affiche rouge ». Cela prend un sens

tout particulier dans l'époque qui est la nôtre... Je trouve également incroyable qu'autant de génies aient eu la chance de vivre au même moment, de se côtoyer dans une sorte d'émulation, de créations... Ils laissent derrière eux un très bel héritage. C'était aussi une manière pour moi de faire une pause dans l'écriture.

**HK, est-ce que vous avez l'impression d'être vous-même un déserteur ?**

Les Français conservent souvent le côté péjoratif du mot « déserteur », celui qui part en rase campagne en laissant ses camarades seuls. Moi je reprends la chanson « Le déserteur » de Boris Vian, une lettre au Président qui s'avère un acte fort. Les plus grands changements de société ont toujours commencé par un acte de désertion. Dans notre société d'hyper consommation, où est l'être humain ?



J'aime cette idée de désertier...

**Avec ce nouvel album, avez-vous le sentiment de faire partager au public votre double identité franco-algérienne ?**

Tout à fait ! Ce projet se base sur la réorchestration de chansons françaises en chaâbi. C'est ainsi l'idée de marier deux traditions populaires : la chanson française populaire et le chaâbi (« chaâbi » en arabe veut dire « populaire »). C'est rendre hommage à deux grandes traditions chacune dans son style, dans leur univers, et elles se rencontrent comme par magie au gré d'un disque, au gré d'un spectacle « les déserteurs ».

**Ce nouveau disque empli de poésie appelle à l'évasion, au voyage. Vous vous considérez comme un saltimbanque sans frontière, un citoyen du monde ?**

Exactement, l'évasion partagée, c'est un concept qui me tient beaucoup à cœur. Parfois, le présent se révèle très lourd, nous essayons de l'améliorer chacun à notre façon. Étant un Ch'ti enfant d'immigrés algériens, j'aime également dépasser l'idée d'origine géographique. Les valeurs que nous construisons ne sont pas forcément liées à un lieu particulier.

**Vos projets pour la suite ?**

Avec HK et les Saltimbanks, nous avons sorti deux albums deux années de suite, où chaque disque comprenait au moins dix-sept chansons. C'était une époque de foisonnement créatif mais je sentais que le moment était venu de m'arrêter un petit moment pour un album hommage à de grands artistes de la chanson française. Aujourd'hui, je retrouve naturellement le goût et l'envie d'écrire... Nous sommes ainsi en tournée pour l'album « Les déserteurs » jusqu'au mois de juin. Avec les Saltimbanks, nous nous produirons dans plusieurs festivals cet été, avant d'enchaîner sur l'écriture d'un troisième album.



## Sports et loisirs

# Un village sportif à la Fête de Chalette les 21 et 22 juin 2014

La Fête de Chalette accueillera cette année en son sein un village sportif dans la continuité et dans l'esprit de « Faites du sport » qui se déroule habituellement en septembre.

Ce rendez-vous sera l'occasion pour les clubs et associations sportives de la ville de se présenter pour préparer au mieux la saison prochaine.

Ce petit village des sports sera installé aux abords de la base de voile.

Différentes structures, rondes et autres,

seront montées afin que le public puisse assister aux diverses démonstrations des clubs présents ce jour-là et, pourquoi pas, puisse faire un petit essai d'une discipline. Dans ce mini village des sports, on verra notamment la mise en place d'un mur d'escalade que grands et petits pourront essayer de franchir, les différents supports proposés par le club de voile (optimiste, catamaran ou encore dériveur), les tатаmis des clubs de judo et taekwondo, et bien d'autres choses encore comme, par

exemple, du tir à l'arc.

À l'heure où nous bouclons ce numéro, certaines disciplines ont d'ores et déjà annoncé leur participation : l'Union gymnique de Chalette, la Gymnastique de détente, le Judo - club chalettois, l'U.S.C. taekwondo, l'U.S.C. voile, le Guidon chalettois, les Palmeurs du Gâtinais, la Palme chalettoise, l'U.S.C. football et la Randonnée chalettoise.

P.Avezard



## Décade des non partants (séjours d'été de l'Œuvre universitaire du Loiret)

Chaque année, l'Œuvre universitaire du Loiret met en place l'opération « décade des non partants ». Ce dispositif consiste en l'organisation de séjours de 10 à 12 jours pour les enfants et adolescents qui ne partent pas ou peu en vacances. Le financement de ces séjours est assuré conjointement par la Caisse d'Allocations Familiales, l'Œuvre universitaire, les communes par l'intermédiaire de leur C.C.A.S.\* et les familles. Pour tout renseignement complémentaire, les familles intéressées peuvent contacter le C.C.A.S. au 02.38.89.59.91.

\* Centre Communal d'Action Sociale.



# Opération Orchestre à l'école

## Les élèves s'attellent à un opéra...

L'opération Orchestre à l'école lancée à Chalette en 2008 poursuit ardemment son activité. Le mardi 8 avril, les enfants des classes orchestre se sont réunis avec une certaine excitation dans la salle polyvalente de l'école Camille-Claudé afin d'accueillir, pour la deuxième fois depuis le début de l'année scolaire, Clément Joubert, le chef d'orchestre qui les dirigera lors d'un concert le 5 décembre prochain.

En effet, pour ces musiciens en herbe cette fin d'année sera marquée par un grand événement ; ils se produiront avec leurs congénères d'une classe de la ville de Publier-Amphion (canton d'Évian-les-Bains) à la Salle des fêtes de Montargis.

À cette occasion, ils présenteront un opéra intitulé « Les fées », spécialement écrit pour eux par le frère du chef d'orchestre, Julien Joubert, lequel s'était préalablement informé auprès des professeurs de leur aptitude. Et ce mardi 8 avril, Clément Joubert est venu apporter quelques explications et conseils quant à la manière d'exécuter les morceaux qui seront ensuite approfondis avec leurs professeurs de

musique respectifs.

Après quelques minutes d'observation, on comprend mieux l'excitation des enfants à accueillir leur chef d'orchestre. Ce jeune homme, professeur au Conservatoire d'Orléans, arrangeur et chef d'orchestre, est une boule d'énergie. Il saute, grimace, chante, provoquant les rires des enfants - et des adultes - mais sait aussi se faire respecter, le silence, le respect et l'écoute étant essentiels au sein d'un orchestre. Comme il le souligne si bien, « il faut faire les choses sérieusement mais ne pas se prendre au sérieux ». Apprendre la musique de cette façon semble être un vrai plaisir et donne des résultats. D'ailleurs, en fin de séance il a tenu à



Répétition de la classe orchestre de l'école Camille-Claudé

féliciter les enfants et les professeurs pour le travail déjà accompli. Clément Joubert devrait revenir une troisième fois à Chalette pour parfaire le travail avant le jour J.

B.Taleb

## Actions de prévention de la Police Municipale

Dans le cadre de ses actions de prévention dans les établissements scolaires, la Police Municipale est intervenue au collège Paul-Éluard les jeudi 27 et vendredi 28 mars derniers. Deux ateliers étaient proposés aux élèves : un sur la prévention contre les addictions (alcool et drogue) et un deuxième pour tester leurs connaissances en matière de conduite de scooter.

### • Prévention contre les addictions

Dans cet atelier, les élèves devaient, avec des paires de lunettes, effectuer un parcours entre des plots et enjamber un obstacle. Dotés de ces lunettes « spéciales », les élèves ressentaient concrètement les effets de l'alcool (trouble de la vue, déséquilibre, mauvaise estimation

des distances) en fonction du taux de celui-ci, à savoir de 0,60 à 1,50 gramme par litre d'air expiré. En amont et après ces expériences, les élèves ont pu poser des questions et confirmer leur savoir ou bien, au contraire, prendre conscience des effets et des conséquences dangereuses que pouvait engendrer l'abus d'alcool et de drogue.

### • Test de connaissances en matière de conduite de scooter

Grâce à un simulateur de conduite, les collégiens installés devant un guidon de scooter devaient parcourir un itinéraire en ville, en veillant à respecter le code de la route et à utiliser à bon escient les clignotants, les rétroviseurs, les freins, voire l'avertisseur sonore.

Grâce à ces actions, les agents de la Police Municipale espèrent faire diminuer le nombre d'accidents liés aux addictions et au non-respect des règles du code de la route car, comme le souligne le dicton, mieux vaut prévenir que guérir.

B.Taleb



Atelier prévention routière, simulation de conduite d'un scooter

### État civil :

**NAISSANCES**  
HEDHIRI Meryam  
FRIDMANN Linsay  
BEKTAS Elif  
KARA Hacer  
BABLIN Amel

SÍDI Naïss  
SARI Bilal  
BAUMGARTEN Tayler  
BALABAN Ebubekir  
MULUMBA Raziella  
CELIK Melda  
PARAUD Nirina  
KAYA Burak

**MARIAGES**  
DERTLIOGLU Erdal AKYÜZLÜ Elif  
YARIMBAS Yucel ALTUN Sema  
KAHVECI Mustapha AYGÜN Feyza  
GANNAT Fabrice PUISSET Evelyne

**DECES**  
CHERTIER Ep. SURACI Georgette

SIMON Jean-François  
RAMEAU Vve PLÉDY Fernande  
FRADET Vve LAURENT Anne Marie  
DEVAUCHELLE Ep. IMHOF Ginette  
TRIGUERO Ep. GAVIRA Amelia  
YILDIRIM Ismail  
BRAYER Vve BINANT Jeannine  
CASSAYRE Guy

# Jean Jaurès et le pacifisme

À l'heure où le journal *L'Humanité* célèbre ses cent-dix ans d'existence et où l'on commémorera le 31 juillet prochain les cent ans de l'assassinat de son fondateur, Jean Jaurès, la Municipalité lui rendra hommage lors de la Fête de Chalette grâce à une conférence-débat – *La victoire de Jean Jaurès* (voir encadré) et une exposition intitulée « *Jean Jaurès le pacifique* ». L'occasion de revenir brièvement sur le parcours de cet homme, ardent défenseur de la paix.

### Jean Jaurès, une référence

Si cent ans après sa disparition Jaurès reste une référence, cité par la gauche comme par la droite, il ne doit pas pour autant engendrer la vénération. Mais aujourd'hui encore il mérite d'être lu, ou relu, discuté, questionné, voire critiqué. Il peut être appréhendé autant comme un acteur de l'histoire que comme sujet de mémoire, comme un promoteur d'idées autant que comme source de débats. L'exposition et le débat qui seront proposés lors de la Fête de Chalette seront une porte ouverte sur sa pensée et son engagement.

### Jaurès, l'humaniste et l'homme de paix

Humaniste, visionnaire, pacifique, Jean Jaurès passe les dernières années de sa vie à dénoncer la guerre qui menace l'Europe et qui deviendra mondiale. Durant cette période, il utilise son temps à voyager, à écrire et à prédire les conséquences dramatiques qu'engendrerait un conflit de grande ampleur à l'ère industrielle. « *Guerre à la guerre!* », s'écrit-il dans la cathédrale de Bâle en 1912. En ce début du vingtième siècle, il se prononce tour à tour contre la peine de mort (1908), pour une nouvelle armée de défense nationale (1912) et contre la Loi du service militaire de trois ans (1913). Jusqu'à son assassinat l'année suivante, il répète que la vie humaine a un prix et que les sociétés peuvent changer, évoluer, sans nécessairement recourir aux armes et à la mort. Hélas, ses plaidoyers et son énergie à les défendre auront été vains. Il faudra attendre 1981 et la conviction, la pugnacité et l'énergie d'un Robert Badinter pour que la peine de mort soit abolie en France.

### Jaurès et ses ennemis

Dès son entrée en politique, Jean Jaurès subit critiques et sarcasmes. Caricaturé, ridiculisé, insulté, il ne se laissera pas déstabiliser. Face

aux insultes, il se défend farouchement jusqu'à se battre en duel contre Louis Barthou<sup>(1)</sup> le 25 décembre 1894 et contre Paul Déroulède<sup>(2)</sup> le 4 décembre 1904. À partir de 1907, en raison de ses prises de position pour la paix, il subit un orage de haine sans précédent. Le 25 mai 1913, il prononce un discours contre la « Loi des trois ans » au Pré-Saint-Gervais devant près de 100 000 personnes. Puis, suite à ses nombreuses interventions à l'étranger (Allemagne, Suisse, Luxembourg...) il est accusé de trahir la France et d'être un agent à la solde de l'Allemagne. La presse le caricature le montrant dans des situations humiliantes ou ridicules. Le 31 juillet 1914, Jaurès rentre de Bruxelles et tente à nouveau de sensibiliser le gouvernement. À l'annonce de la mobilisation autrichienne, il demande d'urgence une entrevue avec le Ministre des affaires étrangères. Il rencontre Abel Ferry, sous-secrétaire d'État à ce ministère. Témoin de l'entrevue, Pierre Renaudel<sup>(3)</sup> rapporte les propos de Jaurès : « *Si le gouvernement persiste à aller vers la guerre, je dénoncerai les ministres à tête folle* », ce à quoi Abel Ferry aurait répondu : « *Mais, mon pauvre Jaurès, on vous tuera au coin de la rue!* ». De retour à son journal *L'Humanité*, il annonce qu'il va écrire un article dénonçant les causes de cette crise et ses responsables. Avant de s'atteler à la tâche, il se rend au Café du Croissant pour dîner et s'assied dos à la fenêtre. À 21 heures 40, deux coups de feu retentissent, Jean Jaurès s'effondre. Dans la rue, la nouvelle se répand : « *Ils ont tué Jaurès!* » Lors de ses obsèques, Paul Deschanel<sup>(4)</sup> saluera le « *martyr de ses idées* ». Il avait cinquante-quatre ans.

B.Taleb

<sup>(1)</sup> 1862 – 1934 – Avocat, journaliste, ministre et président du Conseil français.

<sup>(2)</sup> 1889 – 1901 – Poète, romancier, député, militant de la droite nationaliste française.

<sup>(3)</sup> 1871 – 1935 – Député du Var.

<sup>(4)</sup> 1855–1922 – Député puis président de la République



#### Conférence-débat :

La victoire de Jean Jaurès animée par Charles Silvestre – ancien rédacteur en chef du journal *L'Humanité* – samedi **21 juin à 16 h** au stand de la Ville sur la Fête de Chalette – Parc de Loisirs

# A l'affiche

## PIERRE AUCAIGNE CESSEZ !

VENDREDI 16 MAI 2014 À 20H

AU HANGAR

Il a rapidement conquis le public français grâce à ses passages remarquables aux « Grosses têtes » de Philippe Bouvard ou dans les « Coups d'humour ». Il aime l'humour anglais à la Mister Bean, les mimiques et les personnages déjantés. Il est le comique intelligent qu'on aime. Celui dont les mots emmêlés aux jeux de l'acteur nous donnent envie de le revoir.

Dans la peau d'un directeur de théâtre, doux dingue et perturbé, il présente la nouvelle saison de son établissement.

Mais il est sans arrêt dérangé...

« Un pur rendez-vous d'humour, de rire et de bonne humeur... Cet homme est un génie et c'est peu dire. Le voir provoque une jubilation pour les zygomatiques ; mais attention, on risque l'accoutumance ! »



## HK ET LES DÉSERTEURS

VENDREDI 23 MAI 2014 À 20H30

AU HANGAR

« Les déserteurs », c'est le nom fictif d'un café légendaire d'Alger où se seraient croisés un soir de grands poètes et de grands chanteurs français (voire belge pour l'un d'entre eux) tels que Georges Brassens, Léo Ferré, Boris Vian, Louis Aragon, Bernard Lavilliers, Jean Ferrat ou encore le Grand Jacques. HK, chanteur des groupes « HK & les saltimbanks » & « M.A.P », est né et a grandi à Roubaix (ville ouvrière du nord de la France). Enfant d'immigrés algériens, HK s'est donc construit avec cette double identité franco-algérienne. Avec ce projet « les déserteurs », HK partage avec nous cette double culture, ce double patrimoine, en faisant se rencontrer les musiques populaires de France et d'Algérie. Ce n'est que de la musique, mais ce spectacle, ce voyage, cette légende participent à leur façon à l'écriture d'une nouvelle page entre la France et l'Algérie que l'on souhaiterait apaisée et fraternelle.

C'est la rencontre de la chanson française et de la chanson populaire algérienne (la musique chaâbi). De Brel à Brassens, en passant par Boris Vian, Léo Ferré, Jean Ferrat, Lili Boniche, Piaf, etc... en version chaâbi !



## Brèves

### Conférence-débat :

**mardi 6 mai à 20 h 30** à la Maison des arts, organisée par les Amis du Monde diplomatique, le M.R.A.P. et le Collectif immigrés du Montargois sur le thème : Les nouveaux visages des extrêmes droites en Europe, avec Dominique Vidal, journaliste et Cécile Marin, cartographe. Contact : 06.12.70.98.36 – courriel : amd-gatinais@laposte.net

### Victoire 1945 :

**jeudi 8 mai** – commémoration du 69ème anniversaire de la Victoire des armées alliées sur l'Allemagne hitlérienne - rassemblement place Jean-Jaurès à **8 h 45** – cérémonie au Monument aux morts à **9 h**.

### Association France Palestine Solidarité Chalette :

première assemblée générale du groupe local de l'A.F.P.S. **dimanche 11 mai à 15 h**, salle Michel-Kister à la Maison des associations.

### Pause-café des parents :

**mardi 13 mai de 14 h à 16 h** à la Salle du Château-Blanc, moment d'échange sur le thème : les étapes du développement de l'enfant, animé par Stéphanie Delobelle, psychologue, et Laëtitia Verdicchio, éducatrice spécialisée.

### Ludothèque :

**jeudi 15 mai de 14 h à 16 h** – après-midi ludique des personnes âgées.

### Animation environnement :

initiation aux chants d'oiseaux le **dimanche 18 mai** - Rendez-vous à **9 h** à la Maison de la Nature et de l'Eau – Inscription recommandée : 02.38.98.72.97 ou 06.42.07.34.75

### Vide-grenier :

organisé par l'association des parents d'élèves du Lancy le **dimanche 18 mai** dans la cour de l'école élémentaire, **de 8 h 30 à 18 h**. Accueil des exposants à partir de 6 h. Conditions générales : deux euros le mètre linéaire. Les exposants doivent se munir d'une pièce d'identité – Permanence téléphonique et renseignements : 02.38.93.25.65 de 18 h à 20 h. N.B. : les animaux ne sont pas acceptés et aucun véhicule ne sera autorisé dans l'enceinte de l'école.

### Foire aux particuliers du Bourg :

**jeudi 29 mai de 8 h à 18 h** autour de l'Hôtel de Ville, organisée par le Service municipal « Vie des quartiers ». Renseignements au 02.38.98.87.92 – Inscription à la Maison des associations auprès d'Aurélia. Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Deux euros le mètre linéaire.

### Musée d'école :

ouverture le **jeudi 29 mai de 10 h à 12 h et de 15 h à 17 h**, à l'occasion de la brocante du Bourg.